



RAPPORT TRIMESTRIEL

DEUXIÈME TRIMESTRE
terminé le 29 juin 2019



GROUPE VISION
NEWLOOK INC.

Message aux actionnaires

Pour la période terminée le 29 juin 2019

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous annoncer les résultats du deuxième trimestre et de la période cumulative terminés le 29 juin 2019, notre dividende trimestriel et nos commentaires sur les perspectives de l'entreprise.

Vision New Look a connu un vingtième trimestre consécutif de croissance des ventes des magasins comparables malgré la mauvaise température printanière qui a sévi partout au Canada et a eu pour effet de diminuer les ventes de lunettes solaires, des incontournables pour un deuxième trimestre. Le bénéfice net et les flux de trésorerie ont néanmoins été bons. Nous avons également mis en œuvre notre stratégie de consolidation des magasins uniques en ajoutant un magasin en Ontario et deux dans les provinces de l'Atlantique. Parallèlement, nous avons aussi investi dans les activités et la technologie de la topologie car nous pensons que cela permettra à notre modèle omnicanal de se démarquer considérablement. Vision New Look continue d'appuyer énergiquement ses opportunités de croissance organique et externe.

Faits saillants financiers et d'exploitation du deuxième trimestre de 2019

- Le chiffre d'affaires a augmenté de 1,0 % pour atteindre 78,1 millions \$.
- Les commandes des magasins comparables ont augmenté de 1,6 % comparativement au deuxième trimestre de l'année dernière. C'est le 20^e trimestre consécutif où les magasins comparables bénéficient d'une croissance des ventes.
- Le total des frais d'exploitation, en pourcentage du chiffre d'affaires, a diminué de 3,4 % pour s'établir 80,4 % pour le deuxième trimestre comparativement à la même période l'an dernier.
- Le BAIIA ajusté a augmenté de 1,6 % par rapport à l'année dernière pour atteindre 15,5 millions \$, soit une augmentation de 1,0 % par action diluée pour atteindre 0,99 \$.
- Le bénéfice net attribué aux actionnaires a atteint 6,8 millions \$ comparativement à 4,0 millions \$ l'année dernière. L'augmentation est essentiellement attribuable à la hausse du BAIIA et la baisse des frais d'amortissement contrebalancée par des impôts plus élevés. Le bénéfice net par action diluée était de 0,44 \$, comparativement à 0,26 \$ l'année dernière, soit une augmentation de 69,2 %.
- Le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires était de 7,4 millions \$ comparativement à 6,7 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2018. Le bénéfice net ajusté par action diluée était de 0,47 \$, soit une hausse de 9,3 % par rapport au deuxième trimestre de l'année dernière. Cette augmentation est attribuable par la hausse du BAIIA et la réduction des dépenses.
- Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation étaient de 14,8 millions \$, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à l'an passé et une augmentation de 2,2 % par action diluée pour atteindre \$0,95.
- Le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA ajusté s'est amélioré pour s'établir à 2,69 par rapport à 2,76 au 29 décembre 2018.
- Le dividende versé aux actionnaires au cours du trimestre a été de 2,3 millions \$, soit 0,15 \$ par action.

Résultats financiers et d'exploitation pour la période cumulative

- Le chiffre d'affaires et le BAIIA ajusté pour la période cumulative ont atteint des montants records de 149,5 millions \$ et 27,2 million \$ respectivement, ce qui représente une augmentation de 1,7 % et 1,9 % respectivement par rapport à l'année dernière. Les ventes des magasins comparables ont augmenté de 2,1 % par rapport à l'année dernière.
- Le total des frais d'exploitation, en pourcentage du chiffre d'affaires, a diminué de 1,9 % pour s'établir à 82,7 % pour la période de 26 semaines comparativement à la période correspondante de l'année dernière.
- Le bénéfice net attribué aux actionnaires a été de 8,9 millions \$, soit 0,57 \$ par action sur une base diluée, comparativement à 6,2 millions \$, soit 0,40 \$ par action sur une base diluée, l'année dernière.
- Le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires était de 11,3 millions \$, en hausse de 0,3 million \$ par rapport à l'année dernière. Le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires a augmenté à 0,72 \$ par action, sur une base diluée, en hausse de 1,4 % par rapport 0,71 \$ en 2018 .
- Les flux de trésorerie disponibles ont atteint 18,8 millions \$, en hausse de 60,7 % par rapport à l'année dernière, principalement en raison de flux de trésorerie provenant de l'exploitation plus élevés.
- Les flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation étaient de \$26,0 millions \$, soit 1,66 \$ par action (sur une base diluée), une hausse de \$0,7 million \$, soit 2,6 % par rapport à l'an passé.

Message aux actionnaires

Pour la période terminée le 29 juin 2019

- Le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA ajusté s'est amélioré pour s'établir à 2,69 comparativement à 3,12 pour la même période l'an dernier.

Dividende trimestriel

Le 8 août 2019, le conseil d'administration de Vision New Look a approuvé le versement d'un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A payable le 30 septembre 2019 aux actionnaires inscrits au 23 septembre 2019. Le dividende a été désigné comme « dividende déterminé », soit un dividende donnant droit aux particuliers résidant au Canada à un crédit d'impôt pour dividende plus avantageux.

Au 30 juillet 2019, Vision New Look avait 15 630 421 actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation.

Les actionnaires résidant au Canada peuvent choisir de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires de Vision New Look sans paiement de commission ni frais de service ou de courtage par le biais du régime de réinvestissement de dividendes. Jusqu'à nouvel avis, il s'agira de nouvelles actions émises à un prix correspondant à 95 % du cours moyen pondéré pendant les cinq jours ouvrables précédant la date de versement d'un dividende. Tout actionnaire désirant se prévaloir de cette opportunité n'a qu'à en faire la demande à son courtier.

Perspectives

Nous poursuivons nos efforts pour réaliser des synergies par l'intégration des récentes acquisitions, principalement celle d'Iris. Nous continuons à surveiller les opportunités résultant de la consolidation continue du secteur de la vente au détail en optique au Canada. Vision New Look est le plus grand groupe de détaillants de l'optique au Canada, comptant 380 magasins avec une position de leader au Québec, dans les Maritimes et en Colombie-Britannique par l'entremise de ses quatre bannières bien établies : Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff et Iris.

Antoine Amiel

Président et chef de la direction
Groupe Vision New Look inc.

Tania M. Clarke, CPA, CA, CPA (US)

Vice-président principale et
Chef de la direction financière
Groupe Vision New Look inc.

Le BAIIA, le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie disponibles ainsi que le flux trésorerie ajusté liés aux activités d'exploitation ne sont pas conformes aux IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Se référer aux rubriques « BAIIA et BAIIA ajusté » et « Bénéfice net et bénéfice net ajusté » du rapport de gestion pour le rapprochement du bénéfice net à ces mesures; se référer à la rubrique « Activités d'exploitation » pour un rapprochement au flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Vision New Look croit que le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires sont des mesures financières utiles car elles aident à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation et que la communication du bénéfice net ajusté fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des résultats nets excluant les amortissements des immobilisations incorporelles acquises, les frais connexes aux acquisitions, la rémunération à base d'actions, les autres éléments non comparables et les impôts s'y rapportant, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Vision New Look croit que les flux de trésorerie disponibles fournissent de l'information utile car ils donnent un aperçu des flux de trésorerie disponibles après avoir pris en compte les dépenses d'investissement et que les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation fournissent aussi de l'information utile car ils permettent la comparaison des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation sans les coûts liés aux acquisitions et les autres éléments non comparables, lesquels peuvent varier de manière importante d'une trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA, le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ne doivent pas être interprétés comme des alternatives au bénéfice net ou flux de trésorerie, lesquels sont déterminés selon les IFRS.



RAPPORT DE GESTION

Deuxième trimestre terminé le 29 juin 2019

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

CONTEXTE

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Groupe Vision New Look Inc. (« Vision New Look » ou la « société ») et ses filiales, ce qui inclut des entités sur lesquelles Vision New Look a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de façon à influencer sur son rendement sans détenir d'actions de ces entités (Vision New Look et ses filiales sont ensemble identifiées comme le « groupe »). Il couvre les périodes de 13 et de 26 semaines terminées le 29 juin 2019.

Le présent rapport de gestion contient, au besoin, des énoncés prospectifs, des commentaires et analyses fournis dans le but d'aider le lecteur à voir l'entreprise du point de vue de ses dirigeants. Ce rapport a pour but d'aider à mieux comprendre nos activités et il devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le trimestre terminé le 29 juin 2019 ainsi que les états financiers consolidés audités de l'exercice terminé le 29 décembre 2018.

À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans ce rapport est exprimée en milliers de dollars canadiens et est établie selon les normes internationales d'information financière (IFRS). Des renseignements additionnels sur le groupe sont disponibles sur le site Web www.newlookvision.ca. Les documents d'information continue du groupe, y compris les rapports de gestion annuels et trimestriels, les états financiers annuels et trimestriels, les notices annuelles, les formulaires de procuration, les circulaires d'information et les divers communiqués de presse émis par Vision New Look sont également disponibles par le truchement du système SEDAR sur le site Web www.sedar.com.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion autres que ceux ayant trait à des faits historiques sont des énoncés prospectifs, notamment les énoncés portant sur la situation financière future, la stratégie commerciale, les coûts projetés, ainsi que les plans et les objectifs futurs de Vision New Look ou touchant Vision New Look. Les lecteurs peuvent repérer un grand nombre de ces énoncés en prêtant attention aux termes comme « croit », « considère », « s'attend à », « prévoit », « a l'intention », « entend », « estime » et aux termes similaires, ainsi qu'à leur forme négative, et à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel. Rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels les énoncés prospectifs sont fondés vont se concrétiser. Les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Bien que la direction de Vision New Look considère que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles se révéleront justes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs et faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans les énoncés prospectifs figurant dans les présentes incluent les changements en instance ou proposés à la législation et à la réglementation, la concurrence de concurrents établis et de nouveaux venus, les progrès technologiques, les fluctuations des taux d'intérêt, la conjoncture économique en général, l'acceptation et la demande de nouveaux produits et services et les fluctuations des résultats d'exploitation, de même que d'autres risques énoncés dans la Notice annuelle courante de Vision New Look, que l'on peut consulter au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont formulés en date des présentes, et New Look Vision ne s'engage nullement à les mettre à jour publiquement afin qu'ils tiennent compte, entre autres, de renseignements ou de faits nouveaux, sauf si la loi l'exige.

CONFORMITÉ AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

La société présente ses états financiers établis conformément aux IFRS publiés par l'*International Accounting Standards Board (IASB)*. L'utilisation des IFRS est obligatoire pour les sociétés ouvertes telles que Vision New Look. Les états financiers consolidés audités de l'exercice terminé le 29 décembre 2018 décrivent en détail les méthodes comptables utilisées.

Mesures non conformes aux IFRS

La société utilise des mesures non conformes aux IFRS pour compléter les mesures établies selon les IFRS afin de fournir aux investisseurs de l'information supplémentaire concernant sa performance opérationnelle et faciliter aussi la compréhension des résultats d'exploitation selon le point de vue de la direction. La société croit, en outre, que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et autres parties prenantes utilisent souvent des mesures non conformes aux IFRS pour évaluer des sociétés. Ces mesures ne doivent pas être considérées seules ou en remplacement des IFRS lors de l'analyse de l'information financière de la société. Ces mesures non conformes aux IFRS sont indiquées et définies dans le présent document.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Vision New Look est un fournisseur chef de file au Canada de produits et services de l'optique. Ces produits vendus au détail se regroupent en quatre catégories principales : i) lunettes avec ou sans ordonnance, ii) lentilles cornéennes, iii) lunettes de soleil, lunettes de lecture et lunettes de sécurité et iv) accessoires tels que produits de nettoyage pour lunettes et lentilles cornéennes. Certaines lentilles d'ordonnance sont fabriquées dans les laboratoires du groupe situés à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Ville Saint-Laurent, au Québec.

Vision New Look exerce ses activités de vente au détail principalement sous les noms commerciaux et bannières suivantes : Lunetterie New Look, Greiche & Scaff, Iris et Vogue Optical. Au 29 juin 2019, la répartition des magasins par province était la suivante :

| | Québec | Colombie-Britannique | Ontario | Nouveau-Brunswick | Nouvelle-Écosse | Alberta | Terre-Neuve-et-Labrador | Île-du-Prince-Édouard | Saskatchewan | Total |
|---------------------------|--------|----------------------|---------|-------------------|-----------------|---------|-------------------------|-----------------------|--------------|------------|
| Nombre de magasins | 202 | 47 | 43 | 25 | 22 | 16 | 14 | 7 | 2 | 378 |

Au 29 juin 2019, le réseau de la société comprend 378, magasins, dont 279 succursales appartenant à la société, 35 à titre d'actionnaire majoritaire, 44 coentreprises et 20 franchises.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

FAITS SAILLANTS

Les faits saillants des deuxièmes trimestres et périodes de 26 semaines terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018 sont les suivants :

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| Chiffre d'affaires | 78 053 \$ | 77 244 \$ | 149 519 \$ | 147 021 \$ |
| Écart en % | 1,0 % | | 1,7 % | |
| Écart des commandes des magasins comparables ^(a) | 1,6 % | | 2,1 % | |
| BAIIA ajusté^(b) | 15 547 \$ | 15 307 \$ | 27 152 \$ | 26 652 \$ |
| Écart en % | 1,6 % | | 1,9 % | |
| % du chiffre d'affaires | 19,9 % | 19,8 % | 18,2 % | 18,1 % |
| Par action (dilué) | 0,99 \$ | 0,98 \$ | 1,74 \$ | 1,71 \$ |
| Écart en % | 1,0 % | | 1,8 % | |
| BAIIA ajusté attribué aux actionnaires^(b) | 15 269 \$ | 15 267 \$ | 27 151 \$ | 26 738 \$ |
| Écart en % | —% | | 1,5 % | |
| % du chiffre d'affaires | 19,6 % | 19,8 % | 18,2 % | 18,2 % |
| Par action (dilué) | 0,98 \$ | 0,98 \$ | 1,74 \$ | 1,71 \$ |
| Écart en % | —% | | 1,8 % | |
| Bénéfice net attribué aux actionnaires | 6 820 \$ | 4 003 \$ | 8 890 \$ | 6 230 \$ |
| Écart en % | 70,4 % | | 42,7 % | |
| % du chiffre d'affaires | 8,7 % | 5,2 % | 5,9 % | 4,2 % |
| Bénéfice net par action | | | | |
| Par action (dilué) | 0,44 \$ | 0,26 \$ | 0,57 \$ | 0,40 \$ |
| Écart en % | 69,2 % | | 42,5 % | |
| Bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires^(b) | 7 370 \$ | 6 735 \$ | 11 288 \$ | 11 022 \$ |
| Écart en % | 9,4 % | | 2,4 % | |
| % du chiffre d'affaires | 9,4 % | 8,7 % | 7,5 % | 7,5 % |
| Par action (dilué) | 0,47 \$ | 0,43 \$ | 0,72 \$ | 0,71 \$ |
| Écart en % | 9,3 % | | 1,4 % | |
| Flux de trésorerie disponibles^{(b)(c)} | 8 532 \$ | 6 979 \$ | 18 799 \$ | 11 698 \$ |
| Écart en % | 22,3 % | | 60,7 % | |
| Par action (dilué) | 0,55 \$ | 0,45 \$ | 1,20 \$ | 0,75 \$ |
| Écart en % | 22,2 % | | 60,0 % | |
| Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation^{(b)(d)} | 14 790 \$ | 14 593 \$ | 25 997 \$ | 25 329 \$ |
| Écart en % | 1,3 % | | 2,6 % | |
| Par action (dilué) | 0,95 \$ | 0,93 \$ | 1,66 \$ | 1,62 \$ |
| Écart en % | 2,2 % | | 2,5 % | |
| Total de la dette | | | 154 486 \$ | 164 940 \$ |
| Dette nette^(e) / BAIIA ajusté attribué aux actionnaires^(b) | | | 2,69 | 3,12 |
| Dividende par action en trésorerie^(f) | 0,15 \$ | 0,15 \$ | 0,30 \$ | 0,30 \$ |
| Nombre de magasins^(g) | | | 378 | 376 |

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

- a) Les magasins comparables sont ceux en exploitation depuis au moins 12 mois. Les produits composant le chiffre d'affaires sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients. Par contre, la direction mesure la performance des magasins comparables sur la base des commandes, qu'elles soient livrées ou non.
- b) Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie disponibles ainsi que les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Se reporter aux rubriques *BAIIA et BAIIA ajusté*, *Bénéfice net et bénéfice net ajusté* et *Activités d'exploitation* pour les définitions et les rapprochements.
- c) Les flux de trésorerie disponibles sont définis comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en sus des acquisitions d'immobilisations corporelles.
- d) Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation sont définis comme étant les flux de trésorerie avant les impôts payés, les variations des éléments du fonds de roulement, les frais liés aux acquisitions et les autres éléments non comparables.
- e) La dette nette est composée du total de la dette à long terme moins la trésorerie. Le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires représente le montant des quatre derniers trimestres.
- f) Les montants de dividendes mentionnés dans le tableau ci-dessus se rapportent aux montants déclarés durant les périodes.
- g) L'augmentation du nombre de magasins au cours des douze derniers mois reflète l'acquisition de huit magasins et la fermeture de six magasins.

VUE D'ENSEMBLE DU DEUXIÈME TRIMESTRE

Les faits saillants du trimestre sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires a augmenté de 1,0 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 78,1 millions \$. Cette augmentation reflète principalement la croissance des magasins comparables et de ceux nouvellement acquis, compensée par la perte de revenus engendrée par la fermeture planifiée de magasins.
- Les commandes des magasins comparables ont augmenté de 1,6 %, comparativement au deuxième trimestre de l'année dernière. C'est le 20^e trimestre de suite où les magasins comparables bénéficient d'une croissance des ventes.
- Le total des frais d'exploitation, en pourcentage du chiffre d'affaires, a diminué de 3,4 % pour s'établir à 80,4 % pour le deuxième trimestre comparativement à la même période l'an dernier.
- Le BAIIA ajusté a augmenté de 1,6 % par rapport à l'année dernière pour atteindre 15,5 millions \$, soit une augmentation de 1,0 % par action diluée pour atteindre 0,99 \$.
- Le bénéfice net attribué aux actionnaires a atteint 6,8 millions \$ comparativement à 4,0 millions \$ l'année dernière. L'augmentation est essentiellement attribuable à la hausse du BAIIA et la baisse des frais d'amortissement contrebalancée par des impôts à payer plus élevés. Le bénéfice net par action diluée était de 0,44 \$, comparativement à 0,26 \$ l'année dernière, soit une augmentation de 69,2 %.
- Le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires était de 7,4 millions \$ comparativement à 6,7 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'année dernière. Le bénéfice net ajusté par action diluée a été de 0,47 \$, soit une augmentation de 9,3 % par rapport au trimestre correspondant de l'année dernière. Cette augmentation est attribuable à la hausse du BAIIA et la réduction des dépenses.
- Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ont été de 14,8 million \$, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à l'année dernière et une augmentation de 2,2 % par action diluée pour atteindre 0,95 \$. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse du BAIIA ajusté en raison des variations des autres éléments non comparables.
- Le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA ajusté s'est amélioré pour s'établir à 2,69 par rapport à 2,76 au 29 décembre 2018.
- Le dividende versé aux actionnaires au cours du trimestre a été de 2,3 millions \$, soit 0,15 \$ par action.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

PERSPECTIVES

Nos priorités actuelles ainsi que nos plans de développement comprennent les objectifs suivants :

- Réaliser des synergies d'exploitation et des économies d'échelle par la réussite de l'intégration des entreprises nouvellement acquises;
- Améliorer les liquidités et le bilan par un programme planifié de remboursements annuels de la dette;
- Accroître notre part de marché en tirant parti de nos installations de fabrication et de distribution à la fine pointe de la technologie, des stratégies marketing, de l'équipement d'optométrie, et d'un personnel continuellement en formation;
- La recherche d'opportunités de croissance rentable;
- Le partage des meilleures pratiques entre les bannières par l'entremise d'activités d'analyse comparative et d'identification des domaines où le groupe peut maximiser les résultats et la trésorerie;
- L'utilisation de l'effet de levier des quatre bannières principales, soit Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff et Iris, lesquelles ont une solide réputation établie depuis longtemps dans leurs marchés respectifs;
- L'expansion des réseaux dans leurs marchés respectifs par l'ouverture de magasins et l'acquisition de cliniques d'optique indépendantes;
- L'amélioration de l'efficacité de l'exploitation en investissant de façon importante dans les technologies d'analyse de données, de vente au détail, de distribution et de fabrication;
- La revitalisation de notre plateforme web pour la prise de rendez-vous pour l'examen de la vue et les commandes de verres de contact ainsi que pour donner plus de renseignements au public au moyen de notre site web et de notre infolettre sur les tendances de la mode en lunetterie.

Projets pilotes en matière de soins auditifs

Au cours du trimestre, Vision New Look a conclu des ententes afin de lancer des projets pilotes en matière de soins auditifs dans certains de ses magasins au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Au Québec, des services offerts depuis le mois de mai 2019 comprennent le dépistage de troubles auditifs ainsi que des services auditifs professionnels complets fournis par les audiologistes de la *Polyclinique de l'oreille*. À cette offre s'ajoute l'expertise en prothèses auditives du *Groupe Forget*, audioprothésistes. Les deux entités sont gérées par Les services de *Location Hearing Care of America* (« SLHCA »). À l'extérieur du Québec, la société est en partenariat avec *Avenir Hearing*.

MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du groupe pour la période terminée le 29 juin 2019 sont conformes aux politiques et méthodes de calcul énoncées dans les états financiers consolidés audités de 2018, préparés selon les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) à l'exception des nouvelles normes en vigueur pour l'exercice 2019. Se référer à la note 2.2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période terminée le 29 juin 2019.

Importantes réformes de la comptabilité de location

L'IASB a publié la norme IFRS 16 *Contrats de location* qui remplace la norme IAS 17 et les interprétations s'y rapportant et qui représente l'achèvement d'un projet à long terme concernant la comptabilité de location. IFRS 16 impose aux preneurs de constater tous les contrats de location au bilan en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. La nouvelle norme s'applique aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2019. Dans le cas de Vision New Look, entendu que la fin de son exercice est le dernier samedi du mois de décembre, cette nouvelle norme deviendra obligatoire pour l'exercice financier de 2020.

À ce jour, le groupe a évalué les exigences de l'IFRS 16 et a décidé d'utiliser la « méthode de transitions avec ajustement rétrospectif cumulatif ». Le groupe poursuit l'identification de toutes les ententes répondant à la définition d'une location selon l'IFRS 16. Cette norme pourra avoir une incidence significative sur les bilans consolidés de la société par l'ajout des passifs liés aux contrats de location et les actifs liés au droit d'utilisation. Elle pourrait aussi avoir une incidence sur les états consolidés du bénéfice net en changeant le moment de comptabilisation des dépenses. L'IFRS 16 affectera la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie mais n'aura aucune incidence sur les montants de trésorerie transférés entre les parties liées aux contrats de location. La société évalue présentement l'incidence de ce changement sur la comptabilité des contrats de location ainsi que sur ses logiciels de gestion de comptabilité.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

En guise d'indication générale de l'incidence quantitative en date du 29 juin 2019, les engagements du groupe pour les baux étaient de 81,9 millions \$.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre de 2019 était de 78,1 millions \$, en hausse de 1,0 % par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable à la croissance des ventes des magasins comparables, ainsi qu'au chiffre d'affaires provenant des magasins nouvellement acquis, lesquels compensent pour la perte de revenus engendrée par la fermeture planifiée de magasins au cours de 12 derniers mois.

La période cumulative de 26 semaines terminée le 29 juin 2019 a aussi bénéficié des mêmes facteurs de croissance mentionnés ci-dessus, résultant en un chiffre d'affaires atteignant 149,5 millions \$, soit une augmentation de 1,7 % par rapport à la période correspondante de 2018.

Les produits composant le chiffre d'affaires sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients. Par contre, la direction mesure la performance des magasins comparables en fonction des commandes, que les produits soient livrés ou non. Les commandes des magasins comparables ont augmenté de 1,6 % au deuxième trimestre terminé le 29 juin 2019 par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent et de 2,1 % pour la période cumulative. Les magasins comparables sont définis comme étant ceux en exploitation depuis au moins les 12 derniers mois.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation pour les deuxièmes trimestres et les périodes de 26 semaines terminés le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018 se résument comme suit:

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 29 juin 2019 \$ | 30 juin 2018 \$ | 29 juin 2019 \$ | 30 juin 2018 \$ |
| Chiffre d'affaires | 78 053 | 77 244 | 149 519 | 147 021 |
| Matériaux utilisés | 17 094 | 17 428 | 32 746 | 32 420 |
| <i>% du chiffre d'affaires</i> | 21,9 % | 22,6 % | 21,9 % | 22,1 % |
| Rémunération du personnel | | | | |
| Salaires et charges sociales (excluant les autres éléments non comparables) | 25 779 | 24 690 | 50 346 | 49 200 |
| <i>% du chiffre d'affaires</i> | 33,0 % | 32,0 % | 33,7 % | 33,5 % |
| Rémunération à base d'actions | 277 | 440 | 483 | 646 |
| Frais liés aux acquisitions | 359 | 622 | 747 | 1 180 |
| Autres éléments non comparables | (1 095) | 613 | (954) | 613 |
| Autres frais d'exploitation (excluant les frais liés aux acquisitions et autres éléments non comparables) | 20 374 | 20 494 | 40 345 | 39 842 |
| <i>% du chiffre d'affaires</i> | 26,1 % | 26,5 % | 27,0 % | 27,1 % |
| Total des frais d'exploitation | 62 788 | 64 287 | 123 713 | 123 901 |
| <i>% du chiffre d'affaires</i> | 80,4 % | 83,2 % | 82,7 % | 84,3 % |

Le total des frais d'exploitation, en pourcentage du chiffre d'affaires, a diminué de 280 points de base pour atteindre 80,4 % pour le deuxième trimestre et de 160 points de base pour atteindre 82,7 % pour la période de 26 semaines comparativement aux mêmes périodes l'année dernière.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Matériaux utilisés

Les matériaux utilisés comprennent les montures, les lentilles et les fournitures de fabrication. Le coût des matériaux inclut les gains et pertes de change liés à l'achat de ces matériaux. Le coût des matériaux utilisés en pourcentage du chiffre d'affaires a diminué de 70 points de base pour le trimestre comparativement à la même période l'an dernier en raison des synergies en cours entre les produits. Sur une base cumulative, les matériaux utilisés ont diminué de 20 points de base, ce qui reflète de meilleures synergies contrebalancées par l'augmentation de la sous-traitance engendrée par l'entretien de la machinerie au cours du premier trimestre de 2019.

Rémunération du personnel

La rémunération du personnel inclut les salaires, les primes, les jetons de présence des administrateurs, ainsi que les charges sociales pour tous les employés et administrateurs. La plus grande part de la dépense représente la rémunération en magasins, incluant les opticiens. La rémunération à base d'actions représente la juste valeur des options sur actions de Vision New Look dont les droits ont été acquis au cours de cette période.

Comparativement à l'année précédente, les salaires, en pourcentage du chiffre d'affaires, ont augmenté de 100 points de base pour le trimestre et de 20 points de base pour la période cumulative. L'augmentation du ratio reflète les investissements faits au niveau de l'équipe de direction ainsi que la pression constante exercée sur les salaires des magasins en raison des conditions du marché, partiellement contrebalancée par l'efficacité générée par la centralisation des fonctions de soutien.

Frais liés aux acquisitions

Les frais liés aux acquisitions sont composés d'honoraires professionnels spécifiquement engagés dans le processus d'acquisition d'entreprises, qu'une acquisition soit réalisée ou non.

Autres éléments non comparables

Les autres éléments non comparables comprennent des charges ponctuelles (revenus ponctuels) en lien avec des coûts du personnel liés aux acquisitions, à la restructuration et à des éléments de transitions.

Autres frais d'exploitation (excluant les frais liés aux acquisitions et autres éléments non comparables)

Les autres frais d'exploitation comprennent les frais d'occupation des magasins, des installations de fabrication et de distribution, et du siège social, de même que les frais de ventes et d'administration générale. Ils incluent aussi les profits et pertes de change liés à ces frais ainsi que les profits et pertes découlant de la variation de la valeur des contrats de change.

En pourcentage du chiffre d'affaires, les autres frais d'exploitation ont diminué de 40 points de base au deuxième trimestre pour atteindre 26,1 % comparativement à 26,5 % pour la période correspondante de l'année dernière et de 10 points de base pour la période de 26 semaines pour atteindre 27,0 %. La diminution découle des initiatives de contrôle des coûts.

BAIIA et BAIIA ajusté

Le groupe définit le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires selon les tableaux ci-dessous. Il faut noter que ces mesures de performance ne sont pas conformes aux IFRS et ne peuvent être comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres entités. Le groupe croit que ces mesures de performance sont des mesures financières utiles, car elles aident à déterminer la capacité de l'entreprise à générer des flux de trésorerie liés à l'exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires ne doivent pas être interprétés comme une mesure alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS. Un rapprochement du bénéfice net, du BAIIA, du BAIIA ajusté et du BAIIA ajusté attribué aux actionnaires est présenté ci-dessous :

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Bénéfice net | 7 049 | 4 147 | 9 234 | 6 445 |
| Amortissement et perte sur la cession d'immobilisations | 4 444 | 5 285 | 8 864 | 10 663 |
| Frais financiers, après revenus d'intérêts | 2 297 | 2 280 | 5 535 | 4 085 |
| Impôts | 2 204 | 1 921 | 3 231 | 3 062 |
| BAIIA | 15 994 | 13 633 | 26 864 | 24 255 |
| Rémunération à base d'actions | 277 | 440 | 483 | 646 |
| Perte nette (gain net) sur la variation de la juste valeur des contrats de change | 12 | (1) | 12 | (42) |
| Frais liés aux acquisitions | 359 | 622 | 747 | 1 180 |
| Autres éléments non comparables | (1 095) | 613 | (954) | 613 |
| BAIIA ajusté | 15 547 | 15 307 | 27 152 | 26 652 |
| <i>Écart en \$</i> | 240 | | 500 | |
| <i>Écart en %</i> | 1,6 % | | 1,9 % | |
| <i>% du chiffre d'affaires</i> | 19,9 % | 19,8 % | 18,2 % | 18,1 % |
| Par action (de base) | 1,00 | 0,99 | 1,74 | 1,72 |
| Par action (dilué) | 0,99 | 0,98 | 1,74 | 1,71 |

Le tableau ci-dessous présente le BAIIA ajusté disponible aux actionnaires de Vision New Look, lequel tient compte des participations dans des coentreprises et entreprises associées.

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| BAIIA ajusté | 15 547 | 15 307 | 27 152 | 26 652 |
| Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées | (729) | (676) | (1 058) | (1 135) |
| BAIIA des coentreprises et entreprises associées | 1 036 | 1 056 | 1 894 | 1 987 |
| BAIIA attribué aux participations ne donnant pas le contrôle | (585) | (420) | (837) | (766) |
| BAIIA ajusté attribué aux actionnaires | 15 269 | 15 267 | 27 151 | 26 738 |

Le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires est demeuré stable pour le trimestre et a augmenté légèrement de 0,4 million \$, soit 1,5 %, pour la période de 26 semaines.

Se reporter à la rubrique *Résumé des résultats trimestriels* pour la comparaison trimestrielle du BAIIA ajusté.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Amortissements

Les charges d'amortissement ont varié comme suit :

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles après amortissement des crédits d'impôt à l'investissement différés | 2 612 | 3 029 | 5 293 | 6 118 |
| Amortissement des autres immobilisations incorporelles | 1 790 | 2 256 | 3 529 | 4 545 |
| Perte de valeur et perte sur la cession d'actifs à long terme | 42 | — | 42 | — |
| Amortissements et perte sur la cession d'actifs | 4 444 | 5 285 | 8 864 | 10 663 |

La diminution de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles au deuxième trimestre et la période cumulative reflète le reclassement entre actifs amortissables et actifs non amortissables à la suite d'ajustements de la répartition du prix d'achat survenus aux troisième et quatrième trimestres de 2018. La diminution de la charge d'amortissement des immobilisations corporelles est attribuable à une réduction des dépenses d'investissement en 2018.

Frais financiers

Le tableau suivant affiche les principaux éléments des frais financiers ainsi que les revenus d'intérêts.

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Intérêts sur la dette à long terme ^(a) | 1 829 | 2 073 | 4 075 | 4 248 |
| Amortissement des coûts différés liés à l'émission de la dette | 78 | 243 | 152 | 470 |
| Variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêts | 360 | (62) | 1 248 | (676) |
| Autres frais financiers | 113 | 96 | 221 | 183 |
| Frais financiers | 2 380 | 2 350 | 5 696 | 4 225 |
| Revenus d'intérêts | 83 | 70 | 161 | 140 |
| Frais financiers, après les revenus d'intérêts | 2 297 | 2 280 | 5 535 | 4 085 |
| ^{a)} Coût des règlements du swap de taux d'intérêt inclus dans les intérêts sur la dette à long terme ci-dessus | 40 | 37 | 51 | 67 |

La facilité de crédit renouvelable est utilisée à la fois pour les opérations courantes et les investissements. Les emprunts sur cette facilité de crédit sont comptabilisés à titre de dette à long terme.

Le trimestre et la période de 26 semaines reflètent une variation désavantageuse de la juste valeur du swap de taux d'intérêt comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent en raison des prévisions actuelles du marché des taux d'intérêts futurs.

Au 29 juin 2019, la dette à long terme est essentiellement composée d'un solde de 23,2 millions \$ sur la facilité de crédit renouvelable, d'un solde de 80,8 millions \$ sur la facilité de crédit à terme pour acquisitions, et d'emprunts subordonnés totalisant 50,0 millions \$.

Afin de limiter le risque d'augmentation des taux d'intérêt, Vision New Look doit maintenir un swap de taux d'intérêt pour fixer le taux sur 50 % du solde des emprunts sur la facilité de crédit à terme pour acquisitions. Le 1^{er} août 2018, la société a volontairement augmenté la couverture du swap à 80 %.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Impôts

La charge d'impôts pour les périodes de 26 semaines de 2019 et de 2018 est composée des éléments suivants:

| | 2019 | 2018 |
|----------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Exigibles | 3 116 | 3 185 |
| Différés | 115 | (123) |
| Total | 3 231 | 3 062 |
| Taux d'imposition effectif estimé sur le bénéfice avant impôts | 25,9% | 32,2% |
| Taux statutaire combiné fédéral et provincial | 28,7% | 28,9% |

L'écart entre le taux effectif estimé et le taux statutaire combiné fédéral et provincial est principalement attribuable à des charges non déductibles, à la quote-part des résultats nets des coentreprises et des entreprises associées lesquels sont nets d'impôts. Les charges non déductibles sont essentiellement composées de la rémunération à base d'actions et de frais liés aux acquisitions

Litige en cours avec l'Agence du revenu du Canada. En avril 2018, l'Agence du revenu du Canada a émis de nouvelles cotisations à l'égard des exercices 2014 et 2015, refusant les déductions de certains passifs pris en charge suite à l'acquisition d'une entreprise. Les montants d'impôt en litige et les intérêts totalisaient 0,8 million \$ au 29 juin 2019. Les paiements nets de 0,2 million \$ faits en lien avec ces cotisations ont été comptabilisés à titre de débiteurs au 29 juin 2019.

Bénéfice net et bénéfice net ajusté

La comparaison du bénéfice net du deuxième trimestre et la période de 26 semaines terminés le 29 juin 2019 par rapport à celui des périodes correspondantes de 2018 est la suivante :

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Bénéfice net attribué aux actionnaires | 6 820 | 4 003 | 8 890 | 6 230 |
| <i>Écart en \$</i> | 2 817 | | 2 660 | |
| <i>Écart en %</i> | 70,4 % | | 42,7 % | |
| <i>% du chiffre d'affaires</i> | 8,7 % | 5,2 % | 5,9 % | 4,2 % |
| Montant par action | | | | |
| Dilué | 0,44 | 0,26 | 0,57 | 0,40 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le bénéfice par action sur une base diluée | 15 638 150 | 15 612 357 | 15 620 029 | 15 617 506 |
| <i>Écart en %</i> | 0,2 % | | — % | |

Pour le deuxième trimestre terminé le 29 juin 2019, le bénéfice net attribué aux actionnaires a augmenté comparativement à l'année dernière en raison de la hausse du BAIIA et de la diminution des frais d'amortissements partiellement compensés par la hausse des impôts à payer. Pour la période de 26 semaines terminée le 29 juin 2019, le bénéfice net attribué aux actionnaires a augmenté par rapport à l'an dernier en raison de la hausse du BAIIA et de la diminution des amortissements, principalement contrebalancés par des frais financiers plus élevés engendrés surtout par la variation importante de la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure conforme aux IFRS et, par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Les investisseurs doivent être conscients que le bénéfice net ajusté ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie qui sont déterminés conformément aux IFRS.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

La direction croit que les ajustements suivants au bénéfice net fournissent de l'information utile car ils permettent la comparaison des résultats nets avant amortissement des immobilisations incorporelles acquises, les frais liés aux acquisitions, la rémunération à base d'actions, les autres éléments non comparables et les impôts s'y rapportant, lesquels peuvent varier grandement d'un trimestre à l'autre :

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|--------------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Bénéfice net attribué aux actionnaires | 6 820 | 4 003 | 8 890 | 6 230 |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles acquises | 1 659 | 1 817 | 3 261 | 3 653 |
| Frais liés aux acquisitions | 359 | 622 | 747 | 1 180 |
| Rémunération à base d'actions | 277 | 440 | 483 | 646 |
| Autres éléments non comparables | (1 095) | 613 | (954) | 613 |
| Impôts s'y rapportant | (650) | (760) | (1 139) | (1 300) |
| Bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires | 7 370 | 6 735 | 11 288 | 11 022 |
| <i>Écart en \$</i> | 635 | | 266 | |
| <i>Écart en %</i> | 9,4 % | | 2,4 % | |
| <i>% du chiffre d'affaires</i> | 9,4 % | 8,7 % | 7,5 % | 7,5 % |
| Montant par action | | | | |
| De base | 0,47 | 0,43 | 0,72 | 0,71 |
| Dilué | 0,47 | 0,43 | 0,72 | 0,71 |

Le bénéfice net ajusté par action sur une base diluée a augmenté de 9,3 %, pour s'établir à 0,47 \$ au deuxième trimestre et de 1,4 % pour s'établir à 0,72 \$ sur une base cumulative. La hausse du BAIIA, ajusté en fonction des variations des autres éléments non comparables et des frais liés aux acquisitions, est la principale raison de cette hausse pour le trimestre. Pour la période cumulative, la hausse du BAIIA a été compensée par les variations des éléments non comparables et la baisse des frais liés aux acquisitions.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant est un résumé des résultats trimestriels consolidés non audités pour chacun des huit derniers trimestres.

| | 2 ^e trimestre | | 1 ^{er} trimestre | | 4 ^e trimestre | | 3 ^e trimestre | | 4 ^e trimestres | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|---------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|---------------------------|----------------|
| | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2019 | 2018 |
| Semaines | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 52 | 52 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Chiffre d'affaires | 78 053 | 77 244 | 71 466 | 69 777 | 71 140 | 67 509 | 72 871 | 55 210 | 293 530 | 269 740 |
| <i>% du chiffre d'affaires des quatre trimestres</i> | 26,6 % | 28,6 % | 24,3 % | 25,9 % | 24,2 % | 25,0 % | 24,8 % | 20,5 % | 100 % | 100 % |
| Ventes des magasins comparables | 1,6 % | 2,6 % | 2,6 % | 1,8 % | 0,8 % | 2,8 % | 0,2 % | 0,9 % | 1,4 % | 2,0 % |
| BAIIA ajusté^(b) | 15 547 | 15 307 | 11 605 | 11 345 | 13 570 | 12 532 | 13 898 | 10 804 | 54 620 | 49 988 |
| <i>% du chiffre d'affaires</i> | 19,9 % | 19,8 % | 16,2 % | 16,3 % | 19,1 % | 18,6 % | 19,1 % | 19,6 % | 18,6 % | 18,5 % |
| Par action (dilué) ^(a) | 0,99 | 0,98 | 0,74 | 0,73 | 0,87 | 0,82 | 0,89 | 0,77 | 3,52 | 3,31 |
| BAIIA ajusté attribué aux actionnaires^(b) | 15 269 | 15 267 | 11 882 | 11 471 | 13 760 | 12 491 | 13 970 | 10 785 | 54 881 | 50 014 |
| <i>% du chiffre d'affaires</i> | 19,6 % | 19,8 % | 16,6 % | 16,4 % | 19,3 % | 18,5 % | 19,2 % | 19,5 % | 18,7 % | 18,5 % |
| Par action (dilué) ^(a) | 0,98 | 0,98 | 0,76 | 0,73 | 0,88 | 0,82 | 0,89 | 0,77 | 3,53 | 3,31 |
| Bénéfice net attribué aux actionnaires | 6 820 | 4 003 | 2 070 | 2 227 | 3 108 | 2 759 | 4 855 | 3 392 | 16 853 | 12 381 |
| Par action (dilué) ^(a) | 0,44 | 0,26 | 0,13 | 0,14 | 0,20 | 0,18 | 0,31 | 0,24 | 1,09 | 0,82 |
| Bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires^{(b)(c)} | 7 370 | 6 735 | 3 918 | 4 287 | 4 948 | 4 696 | 6 580 | 5 112 | 22 816 | 20 830 |
| Par action (dilué) ^(a) | 0,47 | 0,43 | 0,25 | 0,27 | 0,32 | 0,31 | 0,42 | 0,37 | 1,47 | 1,38 |
| Flux de trésorerie disponibles^(b) | 8 532 | 6 979 | 10 267 | 4 719 | 5 842 | 8 157 | 8 452 | 8 703 | 33 093 | 28 558 |
| Par action (dilué) ^(a) | 0,55 | 0,45 | 0,66 | 0,30 | 0,37 | 0,54 | 0,54 | 0,62 | 2,13 | 1,89 |
| Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation^{(b)(d)} | 14 790 | 14 593 | 11 207 | 10 736 | 13 327 | 12 189 | 13 598 | 10 699 | 52 922 | 48 217 |
| Par action (dilué) ^(a) | 0,95 | 0,93 | 0,72 | 0,69 | 0,85 | 0,80 | 0,87 | 0,77 | 3,41 | 3,19 |
| Dividende par action | 0,15 | 0,15 | 0,15 | 0,15 | 0,15 | 0,15 | 0,15 | 0,15 | 0,60 | 0,60 |

a) Les montants par action pour une période de quatre trimestres peuvent ne pas correspondre au total des montants par action trimestriels puisqu'un calcul distinct est fait pour chaque trimestre ou période de quatre trimestres.

b) Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires, le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires, les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ne sont pas des mesures conformes aux IFRS; par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Les investisseurs doivent être conscients que ces mesures ne doivent pas être interprétées comme une alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS.

c) Le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires a été révisé au premier trimestre de 2019 et rétrospectivement aux trimestres présentés ci-dessus pour ajuster l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, net de l'incidence des impôts s'y rapportant.

d) Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation sont définis comme étant des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les impôts payés, les variations des éléments du fonds de roulement, les frais liés aux acquisitions et les autres éléments non comparables.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

L'augmentation du chiffre d'affaires et du BAIIA ajusté par rapport à l'année précédente pour les huit derniers trimestres reflète les acquisitions complétées en 2017 et en 2019, soit 160 magasins dont 87 au Québec, 34 en Colombie-Britannique, 20 en Ontario, 16 en Alberta, un au Nouveau-Brunswick, un à Terre-Neuve-et-Labrador et un à l'Île-du-Prince-Édouard; elle reflète aussi l'amélioration de la performance des magasins comparables.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie pour les deuxièmes trimestres et les périodes de 26 semaines terminés le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018. Les montants entre parenthèses indiquent l'utilisation de la trésorerie.

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|---------------------------------------------------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | 10 249 | 9 144 | 22 792 | 17 898 |
| Activités d'investissement | (10 080) | (4 419) | (13 304) | (8 504) |
| Activités de financement | 1 568 | (7 556) | (12 960) | (14 188) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie | 1 737 | (2 831) | (3 472) | (4 794) |
| Trésorerie au début | 5 350 | 11 684 | 10 559 | 13 647 |
| Trésorerie à la fin | 7 087 | 8 853 | 7 087 | 8 853 |

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté au deuxième trimestre et dans la période cumulative de 2019 par rapport à 2018. Pour le trimestre, cette augmentation est principalement attribuable à la hausse du BAIIA partiellement contrebalancée par les variations des éléments du fonds de roulement. L'augmentation importante pour la période de 26 semaines résulte des versements d'impôts moins élevés et les variations des éléments du fonds de roulements.

L'utilisation de la trésorerie pour les activités d'investissement au deuxième trimestre et dans la période cumulative a augmenté aux périodes correspondantes de l'an dernier en raison des acquisitions d'entreprises et autres investissements, compensés par la diminution des dépenses en immobilisations.

L'augmentation de la trésorerie provenant des activités de financement pour le deuxième trimestre reflète principalement l'augmentation des emprunts pour le financement d'investissements et d'acquisitions d'entreprises. La diminution de l'utilisation de la trésorerie pour la période de 26 semaines comparativement à l'année dernière reflète des remboursements volontaires et les déboursés sur le service de la dette, partiellement contrebalancés par l'augmentation des emprunts pour financer les acquisitions d'entreprises et les investissements.

Dans l'ensemble, le trimestre s'est terminé avec une augmentation nette de la trésorerie alors que la période cumulative a vu une diminution nette de la trésorerie pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les deuxièmes trimestres et les périodes de 26 semaines terminés le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018 se présentent comme suit. Les montants entre parenthèses indiquent l'utilisation de la trésorerie.

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Bénéfice avant impôts | 9 253 | 6 068 | 12 465 | 9 507 |
| Ajustements : | | | | |
| Amortissements et perte sur cession d'immobilisations | 4 444 | 5 285 | 8 864 | 10 663 |
| Amortissement des avantages incitatifs à la location différés et variation des loyers différés | (42) | (39) | (84) | (89) |
| Rémunération à base d'actions | 277 | 440 | 483 | 646 |
| Frais financiers | 2 380 | 2 350 | 5 696 | 4 225 |
| Revenus d'intérêts | (83) | (70) | (161) | (140) |
| Autres | 26 | — | (1) | (141) |
| Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées | (729) | (676) | (1 058) | (1 135) |
| Impôts payés | (1 066) | (1 294) | (2 745) | (4 125) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant variation des éléments du fonds de roulement | 14 460 | 12 064 | 23 459 | 19 411 |
| Variation des éléments du fonds de roulement | (4 211) | (2 920) | (667) | (1 513) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 10 249 | 9 144 | 22 792 | 17 898 |

L'augmentation de trésorerie pour le trimestre est principalement engendrée par la hausse du BAIIA, partiellement compensée par les variations des éléments du fonds de roulement. L'augmentation pour la période de 26 semaines est principalement engendrée par la hausse du BAIIA, les versements d'impôts moins élevés et les variations des éléments du fonds de roulement.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure conforme aux IFRS et ne peuvent être comparés à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que leur divulgation fournit de l'information utile sur les flux de trésorerie disponibles après considération des dépenses en immobilisations. Les investisseurs doivent être conscients que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être interprétés comme une alternative aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation qui sont déterminés conformément aux IFRS.

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|------------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 10 249 | 9 144 | 22 792 | 17 898 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (1 717) | (2 165) | (3 993) | (6 200) |
| Flux de trésorerie disponibles | 8 532 | 6 979 | 18 799 | 11 698 |

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 1,6 million \$ au deuxième trimestre et de 7,1 millions \$ pour la période cumulative en raison des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation plus élevés.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ne sont pas une mesure conforme aux IFRS et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que cette communication fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des flux de trésorerie nets excluant les frais liés aux acquisitions et les autres éléments non comparables, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients que les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ne doivent pas être interprétés comme une alternative au flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation qui sont déterminés conformément aux IFRS.

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 10 249 | 9 144 | 22 792 | 17 898 |
| Impôts payés | 1 066 | 1 294 | 2 745 | 4 125 |
| Variation des éléments du fonds de roulement | 4 211 | 2 920 | 667 | 1 513 |
| Frais liés aux acquisitions | 359 | 622 | 747 | 1 180 |
| Autres éléments non comparables | (1 095) | 613 | (954) | 613 |
| Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation | 14 790 | 14 593 | 25 997 | 25 329 |

Le tableau ci-dessus montre une hausse des flux de trésorerie au deuxième trimestre de 2019 comparativement à l'année dernière lorsque les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont été ajustés pour annuler l'incidence monétaire des impôts payés, la variation des éléments du fonds de roulement, des frais liés aux acquisitions ainsi que des autres éléments non comparables, lesquels varient de façon importante d'un trimestre à l'autre. Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 1,3 %, soit 0,2 million \$ pour le trimestre et de 2,6 %, soit 0,7 million \$ pour la période cumulative.

Variations des éléments du fonds de roulement

Les entrées (sorties) de trésorerie liées à la variation suivante des éléments du fonds de roulement s'établissent comme suit:

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|----------------------------------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Débiteurs | (1 098) | 379 | 86 | 1 061 |
| Stocks | (626) | (940) | (1 432) | (2 479) |
| Frais payés d'avance | 62 | (616) | 611 | (1 530) |
| Créditeurs, frais courus et provisions | (2 549) | (1 743) | 68 | 1 435 |
| Diminution de trésorerie | (4 211) | (2 920) | (667) | (1 513) |

L'utilisation de la trésorerie provenant des comptes débiteurs pour le deuxième trimestre et la période cumulative de 2019 par rapport aux flux de trésorerie générés en 2018 représente l'augmentation des comptes débiteurs en raison des taxes de ventes et des réclamations d'assurance ainsi que les fluctuations normales dans le cours des activités.

L'utilisation de la trésorerie liée aux stocks comparativement à la même période l'an dernier a été affectée par les délais de paiements; le deuxième trimestre a aussi été affecté par une diminution des achats.

L'écart entre les sorties et les entrées de trésorerie liées aux frais payés d'avance est principalement lié au moment du paiement des frais d'occupation mensuels pour les magasins du réseau de la société par rapport à la fin de la période.

L'utilisation de la trésorerie provenant des comptes créditeurs, des frais courus et des provisions pour le deuxième trimestre de 2019 ainsi que les entrées de trésorerie pour la période de 26 semaines reflètent les fluctuations normales dans le cours des activités.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

RESSOURCES EN CAPITAL

Facilités de crédit et dettes subordonnées

En date du 29 juin 2019, les principales modalités des facilités de crédit sont les suivantes :

- Une facilité de crédit renouvelable d'un montant maximal de 50,0 millions \$ (23,2 millions \$ utilisés au 29 juin 2019 et 23,4 millions \$ utilisés à la fin de 2018) pour financer les opérations courantes, les dépenses en immobilisations et les acquisitions d'entreprises. L'utilisation de cette facilité de crédit est considérée comme dette à long terme, car aucun remboursement n'est exigible avant le 24 octobre 2022 pourvu que certains ratios financiers soient respectés.
- Une facilité de crédit à terme pour acquisitions d'un montant initial de 95,0 millions \$, laquelle a été utilisée pour financer les acquisitions d'entreprises. Les remboursements annuels sur cette facilité de crédit représentent 9,5 millions \$. En date du 29 juin 2019, le solde de la dette était de 80,8 millions \$ (85,5 millions \$ à la fin de 2018) et tout solde sera remboursable le 24 octobre 2022.

En date du 29 juin 2019, les dettes subordonnées étaient les suivantes :

- Une dette subordonnée de 35,0 millions \$ (35,0 millions \$ à la fin de l'exercice de 2018), telle que négociée pour financer l'acquisition d'Iris Le Groupe Visuel le 24 octobre 2017. Le taux d'intérêt applicable y afférent est de 5,5 %, et l'échéance de la dette est le 24 octobre 2022.
- Une dette subordonnée de 15,0 millions \$ (15,0 millions \$ à la fin de 2018) pour financer les opérations courantes et pour des fins d'investissement, y compris le financement des dépenses en immobilisations et les acquisitions, échéant en février 2024. Le taux d'intérêt applicable y afférent est de 5,5 %.

Au 29 juin 2019, les facilités de crédit et les dettes subordonnées utilisées et disponibles étaient comme suit :

| | \$ |
|-----------------------------------------|--------|
| Crédit renouvelable | |
| Crédit accordé | 50 000 |
| Crédit utilisé au 29 juin 2019 | 23 200 |
| Solde disponible au 29 juin 2019 | 26 800 |
| Crédit à terme pour acquisitions | |
| Crédit accordé | 95 000 |
| Solde en cours au 29 juin 2019 | 80 750 |
| Total des dettes subordonnées | |
| Crédit accordé | 50 000 |
| Solde en cours au 29 juin 2019 | 50 000 |

La société avait également 7,1 millions \$ en trésorerie à la fin de la période. La société respectait toutes les clauses restrictives concernant les facilités de crédit.

ACTIONS ET OPTIONS EN CIRCULATION

En date du 30 juin 2019, Vision New Look avait 15 630 421 actions ordinaires de catégorie A en circulation, lesquelles étaient les seules actions en circulation. Ce nombre comprend les transactions suivantes faites depuis la fin de l'exercice 2018 jusqu'au 30 juillet 2019.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

- 25 168 actions émises à la suite de l'exercice de 40 000 options sur actions à un coût moyen de 21,88 \$ par action:
 - 5 168 actions émises à la suite de l'exercice de 20 000 options sur actions selon le mode d'exercice sans décaissement;
 - 20,000 actions émises à la suite de l'exercice du même nombre d'options pour un total de 0,4 million \$.
- 36 507 actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes.

Au 30 juillet 2019, il y avait 755 500 options en circulation pour l'achat du même nombre d'actions ordinaires de catégorie A de Vision New Look à un prix d'exercice moyen pondéré de 31,23 \$. Le prix d'exercice reflète la valeur de marché au cours des cinq jours ouvrables précédant la date d'attribution. Les options en circulation ont une échéance variant de cinq ans à sept ans après leur date d'attribution. En date du 30 juillet 2019, le solde des actions réservées par la Bourse de Toronto pour l'exercice d'options ou pour le paiement de services était de 1 466 887.

DIVIDENDES

Dividendes déclarés

Vision New Look a déclaré un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A pour chacun des deuxièmes trimestres de 2019 et de 2018. Les dividendes déclarés sont habituellement désignés comme « dividendes déterminés » à des fins fiscales, soit des dividendes donnant aux détenteurs qui sont des particuliers résidant au Canada le droit à un crédit d'impôt pour dividende plus avantageux. L'information concernant la situation fiscale des dividendes est disponible sur le site Internet www.newlookvision.ca dans la section *Investisseurs*.

Le 8 août 2019, Vision New Look a déclaré un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A payable le 30 septembre 2019 aux actionnaires inscrits en date du 23 septembre 2019. Le dividende a été désigné comme dividende déterminé.

La décision de déclarer un dividende est prise trimestriellement lorsque les états financiers d'un trimestre ou d'un exercice sont présentés au conseil d'administration. Bien qu'il n'y ait aucune garantie qu'un dividende sera déclaré à l'avenir, Vision New Look et son prédécesseur, Fonds de revenu Benvest New Look, ont versé régulièrement un dividende ou une distribution depuis 2005.

Régime de réinvestissement des dividendes

Le régime de réinvestissement des dividendes donne aux actionnaires le choix de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions de Vision New Look, sans paiement de commissions ni de frais de service ou de courtage. Jusqu'à nouvel avis, les actions sont émises sur le capital autorisé à un prix correspondant à 95 % du cours moyen pondéré pendant les cinq jours ouvrables précédant la date de versement d'un dividende.

Les actions de catégorie A émises par le biais du régime de réinvestissement de dividendes en 2019 sont les suivantes:

| Date d'émission | Nombre d'actions émises | Prix d'émission par action | Total |
|----------------------|-------------------------|----------------------------|-----------------|
| | | \$ | \$ |
| 31 décembre 2018 | 9 538 | 28,63 \$ | 273 \$ |
| 29 mars 2019 | 13 642 | 28,47 \$ | 388 \$ |
| 28 juin 2019 | 13 327 | 32,62 \$ | 435 \$ |
| Montant total | 36 507 | 30,03 \$ | 1 096 \$ |

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction a la responsabilité de concevoir les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) (tels que définis dans le Règlement 52-109) pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la société est communiquée à la direction, y compris au chef de la direction financière et au président et chef de la direction, et que l'information devant être présentée en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières est enregistrée et présentée dans les délais prescrits. La direction est également responsable de concevoir le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) (tel que défini dans le Règlement 52-109) au sein du groupe pour fournir l'assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers aux fins de publication, conformément aux IFRS.

Les changements apportés au CIIF au cours de la période allant du 31 mars 2019 au 29 juin 2019 comprennent l'amélioration continue des procédures de consolidation de l'information financière de la division corporative et des unités d'exploitation. Autrement, aucune modification du CIIF ayant une incidence importante ou raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu lieu.

Le 8 août 2019



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Deuxième trimestre terminé le 29 juin 2019

États consolidés du bénéfice net et du résultat global

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018
Non audités - En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Chiffre d'affaires | 78 053 | 77 244 | 149 519 | 147 021 |
| Matériaux utilisés | 17 094 | 17 428 | 32 746 | 32 420 |
| Rémunération du personnel | 26 056 | 25 605 | 50 829 | 50 321 |
| Autres frais d'exploitation (note 3) | 19 638 | 21 254 | 40 138 | 41 160 |
| Bénéfice avant amortissements, perte sur la cession d'immobilisations, frais financiers et quote-part du résultat net des coentreprises et des entreprises associées | 15 265 | 12 957 | 25 806 | 23 120 |
| Amortissements et perte sur la cession d'immobilisations | 4 444 | 5 285 | 8 864 | 10 663 |
| Frais financiers, après revenus d'intérêts | 2 297 | 2 280 | 5 535 | 4 085 |
| Bénéfice avant quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées et les impôts payés | 8 524 | 5 392 | 11 407 | 8 372 |
| Quote-part du résultat net des coentreprises et des entreprises associées | 729 | 676 | 1 058 | 1 135 |
| Bénéfice avant impôts | 9 253 | 6 068 | 12 465 | 9 507 |
| Impôts | | | | |
| Exigibles | 2 061 | 1 955 | 3 116 | 3 185 |
| Différés | 143 | (34) | 115 | (123) |
| Total des impôts | 2 204 | 1 921 | 3 231 | 3 062 |
| Bénéfice net et résultat global | 7 049 | 4 147 | 9 234 | 6 445 |
| Bénéfice net et résultat global attribués aux : | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 229 | 144 | 344 | 215 |
| Actionnaires de Vision New Look | 6 820 | 4 003 | 8 890 | 6 230 |
| | 7 049 | 4 147 | 9 234 | 6 445 |
| Bénéfice net par action (note 4) | | | | |
| De base | 0,44 | 0,26 | 0,57 | 0,40 |
| Dilué | 0,44 | 0,26 | 0,57 | 0,40 |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018
Non audités - En milliers de dollars canadiens

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | | |
| Bénéfice avant impôts | 9 253 | 6 068 | 12 465 | 9 507 |
| Ajustements : | | | | |
| Amortissements et perte sur la cession d'immobilisations | 4 444 | 5 285 | 8 864 | 10 663 |
| Amortissement des avantages incitatifs à la location différés et variation des loyers différés | (42) | (39) | (84) | (89) |
| Rémunération à base d'actions | 277 | 440 | 483 | 646 |
| Frais financiers | 2 380 | 2 350 | 5 696 | 4 225 |
| Revenus d'intérêts | (83) | (70) | (161) | (140) |
| Autre | 26 | — | (1) | (141) |
| Quote-part du résultat net des coentreprises et des entreprises associées | (729) | (676) | (1 058) | (1 135) |
| Impôts payés | (1 066) | (1 294) | (2 745) | (4 125) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations d'éléments du fonds de roulement | 14 460 | 12 064 | 23 459 | 19 411 |
| Variations des éléments du fonds de roulement | (4 211) | (2 920) | (667) | (1 513) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 10 249 | 9 144 | 22 792 | 17 898 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | | |
| Acquisitions d'entreprises | (4 131) | (1 113) | (4 631) | (1 191) |
| Acquisitions d'autres investissements (note 5) | (4 063) | — | (4 063) | — |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (1 717) | (2 165) | (3 993) | (6 200) |
| Acquisitions d'autres actifs incorporels | (162) | (159) | (265) | (288) |
| Variation nette de prêts et avances | (236) | (499) | (328) | (257) |
| Intérêts reçus | 49 | 1 | 134 | 27 |
| Vente d'immobilisations corporelles | 31 | — | 47 | — |
| Paiement de soldes de prix d'achat | (458) | (681) | (1 050) | (1 142) |
| Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées | 607 | 197 | 845 | 547 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (10 080) | (4 419) | (13 304) | (8 504) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | | |
| Remboursements d'emprunts sur le crédit renouvelable | (800) | (750) | (8 950) | (2 175) |
| Emprunts sur le crédit renouvelable | 8 800 | — | 8 800 | — |
| Remboursements d'emprunts sur la facilité de crédit à terme pour acquisitions | (2 375) | (2 375) | (4 750) | (4 750) |
| Dividendes payés, nets des dividendes réinvestis | (2 158) | (2 363) | (4 303) | (4 641) |
| Intérêts et frais financiers payés | (1 964) | (2 541) | (4 515) | (3 315) |
| Variation nette de prêts et avances de parties liées | (347) | 202 | 346 | 422 |
| Avantages incitatifs à la location | — | 45 | — | 45 |
| Encaissement lors de l'exercice d'options d'achat d'actions | 412 | 226 | 412 | 226 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | 1 568 | (7 556) | (12 960) | (14 188) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie | 1 737 | (2 831) | (3 472) | (4 794) |
| Trésorerie au début | 5 350 | 11 684 | 10 559 | 13 647 |
| Trésorerie à la fin | 7 087 | 8 853 | 7 087 | 8 853 |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Bilans consolidés

Non audités - En milliers de dollars canadiens

| | 29 juin 2019 | 29 décembre 2018 |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|
| | \$ | Audités \$ |
| ACTIFS | | |
| Actifs à court terme | | |
| Trésorerie | 7 087 | 10 559 |
| Débiteurs | 9 650 | 9 469 |
| Impôts à recevoir | 1 920 | 1 895 |
| Prêts et avances | 6 839 | 7 353 |
| Stocks | 32 233 | 30 079 |
| Frais payés d'avance | 3 312 | 3 717 |
| Autres investissements (note 5) | 4 620 | — |
| Total des actifs à court terme | 65 661 | 63 072 |
| Prêts et avances | 4 465 | 3 918 |
| Actifs d'impôts différés | 1 734 | 1 275 |
| Immobilisations corporelles | 50 808 | 51 748 |
| Participations dans des coentreprises et entreprises associées | 20 005 | 19 778 |
| Goodwill | 112 439 | 109 952 |
| Autres actifs incorporels | 124 230 | 124 747 |
| Total des actifs | 379 342 | 374 490 |
| PASSIFS | | |
| Passifs à court terme | | |
| Créditeurs, frais courus et provisions | 38 952 | 38 570 |
| Prêts et avances de parties liées | 4 780 | 4 465 |
| Impôts à payer | 1 107 | 723 |
| Dividendes à payer | — | 273 |
| Versements sur la dette à long terme (note 6) | 9 997 | 24 996 |
| Total des passifs à court terme | 54 836 | 69 027 |
| Dette à long terme (note 6) | 144 489 | 133 579 |
| Autres passifs à long terme | 2 905 | 1 838 |
| Passifs d'impôts différés | 25 017 | 24 386 |
| Total des passifs | 227 247 | 228 830 |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Actions ordinaires de catégorie A | 117 730 | 116 077 |
| Surplus d'apport | 4 740 | 4 402 |
| Bénéfices non distribués | 13 487 | 10 512 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vision New Look | 135 957 | 130 991 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 16 138 | 14 669 |
| Total des capitaux propres | 152 095 | 145 660 |
| Total des passifs et capitaux propres | 379 342 | 374 490 |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018
Non audités - En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions

| | Capitaux propres attribuables aux | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------|------------------|--------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------|
| | Actions ordinaires de catégorie A | | Surplus d'apport | Bénéfices non distribués | Actionnaires de Vision New Look | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
| | Nombre | \$ | | | | | |
| Solde au 29 décembre 2018 | 15 568 746 | 116 077 | 4 402 | 10 512 | 130 991 | 14 669 | 145 660 |
| Ajustement à l'adoption initiale d'IFRS 9 (note 2.2) | | | | (1 056) | (1 056) | | (1 056) |
| Solde ajusté au 29 décembre 2018 | 15 568 746 | 116 077 | 4 402 | 9 456 | 129 935 | 14 669 | 144 604 |
| Bénéfice net | | | | 8 890 | 8 890 | 344 | 9 234 |
| Rémunération à base d'actions | | | 483 | | 483 | | 483 |
| Actions émises par Vision New Look : | | | | | | | |
| À la suite de l'exercice d'options : | | | | | | | |
| En contrepartie de trésorerie | 20 000 | 476 | (64) | | 412 | | 412 |
| Selon le mode sans décaissement | 5 168 | 81 | (81) | | — | | — |
| Dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes | 36 507 | 1 096 | | | 1 096 | | 1 096 |
| Variations des participations ne donnant pas le contrôle sans changement dans le contrôle | | | | (179) | (179) | 252 | 73 |
| Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition d'une entreprise | | | | | — | 1 319 | 1 319 |
| Dividendes déclarés | | | | (4 680) | (4 680) | (446) | (5 126) |
| Solde au 29 juin 2019 | 15 630 421 | 117 730 | 4 740 | 13 487 | 135 957 | 16 138 | 152 095 |

| | Capitaux propres attribuables aux | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------|------------------|--------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------|
| | Actions ordinaires de catégorie A | | Surplus d'apport | Bénéfices non distribués | Actionnaires de Vision New Look | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
| | Nombre | \$ | | | | | |
| Solde au 30 décembre 2017 | 15 475 028 | 115 132 | 3 504 | 5 642 | 124 278 | 16 350 | 140 628 |
| Bénéfice net | | | | 6 230 | 6 230 | 215 | 6 445 |
| Rémunération à base d'actions | | | 646 | | 646 | | 646 |
| Actions émises par Vision New Look : | | | | | | | |
| À la suite de l'exercice d'options : | | | | | | | |
| En contrepartie de trésorerie | 21 500 | 226 | | | 226 | | 226 |
| Selon le mode sans décaissement | 42 243 | 102 | (102) | | — | | — |
| Dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes | 11 576 | 376 | | | 376 | | 376 |
| Dividendes déclarés | | | | (4 654) | (4 654) | (410) | (5 064) |
| Solde au 30 juin 2018 | 15 550 347 | 115 836 | 4 048 | 7 218 | 127 102 | 16 155 | 143 257 |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018
Non audités - En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

1. STATUTS ET ACTIVITÉS

Groupe Vision New Look inc. / New Look Vision Group Inc. («Vision New Look» ou la «société»), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités au Canada dans le secteur de l'optique. Le siège social est situé au 1, Place Ville-Marie, Montréal, Québec, Canada. Les actions de la société sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX:BCI).

Dans les présents états financiers, toute référence au «groupe» signifie Vision New Look et ses filiales. Au 29 juin 2019, le groupe exploite quatre bannières principales, soit Lunetterie New Look, Greiche & Scaff, Vogue Optical et Iris Le Groupe Visuel.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Conformité aux normes comptables internationales (IFRS)

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ils ne comprennent pas toute l'information exigée par les IFRS pour des états financiers annuels et devraient être lus à la lumière des états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 29 décembre 2018. Ils ont été approuvés par le conseil d'administration le 8 août 2019.

2.2 Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés conformément aux méthodes comptables adoptées lors des états financiers consolidés audités de l'exercice terminé le 29 décembre 2018, à l'exception des normes suivantes entrant en vigueur pour l'exercice de 2019.

IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers* remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme introduit des changements aux dispositions précédentes d'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et instaure un nouveau modèle de « pertes de crédits attendues » pour la dépréciation des actifs financiers. Lors de l'adoption d'IFRS 9, le groupe a appliqué l'allègement transitoire et a choisi de ne pas retraiter les périodes antérieures.

Un actif financier est évalué au coût amorti lorsqu'il rencontre les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur :

- Il fait partie d'un modèle d'affaires dont l'objectif est de détenir des actifs et percevoir des flux de trésorerie contractuels; et
- Les conditions contractuelles des actifs financiers génèrent à des dates spécifiées des flux de trésorerie qui sont uniquement des versements de capital et intérêts.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins qu'ils doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (à l'instar des dérivés) ou si le groupe choisi de les évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018
Non audités - En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

Le tableau suivant résume les changements de classement.

| | Classement initial selon IAS 39 | Nouveau classement selon IFRS 9 |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Trésorerie | Prêts et créances | Coût amorti |
| Comptes clients | Prêts et créances | Coût amorti |
| À recevoir des coentreprises | Prêts et créances | Coût amorti |
| À recevoir des entreprises associées | Prêts et créances | Coût amorti |
| Prêts et avances | Prêts et créances | Coût amorti |
| Autres investissements | Juste valeur par le biais du résultat net | Juste valeur par le biais du résultat net |
| Dépôts de clients | Coût amorti | Coût amorti |
| Comptes fournisseurs | Coût amorti | Coût amorti |
| Prêts et avances de parties liées | Coût amorti | Coût amorti |
| Dividendes à payer | Coût amorti | Coût amorti |
| Dette à long terme incluant la portion à court terme | Coût amorti | Coût amorti |
| Contrats de change | Juste valeur par le biais du résultat net | Juste valeur par le biais du résultat net |
| Swap de taux d'intérêt | Juste valeur par le biais du résultat net | Juste valeur par le biais du résultat net |

Suite à la transition vers IFRS 9, le groupe utilise prospectivement un modèle de pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers en remplacement de l'approche précédente basée sur des événements de pertes de crédit. Le groupe évalue maintenant les provisions pour pertes de crédit liés aux comptes clients et aux sommes à recevoir des coentreprises et entreprises associées à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier. Les provisions pour pertes liées aux prêts et avances seront généralement mesurées à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les nouvelles exigences de classement, d'évaluation et de dépréciation des actifs financiers n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du groupe.

IFRS 9 introduit une nouvelle façon de comptabiliser les modifications aux passifs financiers, ce qui exige du groupe de comptabiliser au résultat tout ajustement au coût amorti d'un passif financier découlant d'une modification ou d'un échange, à la date de cette modification ou échange, peu importe que les changements soient substantiels et résultent en une décomptabilisation. Précédemment, la société a effectué des modifications aux termes de crédit de la dette long terme, sans donner lieu à une décomptabilisation de dettes. Toutefois, la transition à IFRS 9 a engendré une augmentation de 1,1 million \$ de la valeur comptable de la dette à long terme et d'une diminution correspondante des bénéfices non répartis de l'exercice 2019. Par conséquent, l'information présentée pour 2018 ne reflète généralement pas les exigences de IFRS 9 mais celles d'IAS 39.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, et la publication de Clarification d'IFRS 15 remplacent IAS 18, Produits des activités ordinaires, IAS 11, Contrats de construction, et plusieurs autres interprétations liées à ces sujets. La nouvelle norme a été appliquée de façon rétrospective sans retraitement avec l'effet cumulatif de l'application initiale comptabilisé au solde d'ouverture des bénéfices non répartis de l'exercice 2019.

Le groupe comptabilise les produits lorsque le contrôle des biens est transféré, c'est-à-dire lors de la livraison aux clients alors qu'il n'y a aucune obligation non remplie qui pourrait affecter l'acceptation des biens par les clients. Les produits représentent la trésorerie reçue ou à recevoir des clients, après les rabais et les escomptes et en excluant les taxes de vente. Tout produit encaissé d'avance est comptabilisé comme dépôts de clients et est inclut à la ligne Crédeurs, frais courus et provisions.

La transition vers IFRS 15 n'a pas nécessité d'ajustement au solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 29 décembre 2018.

2.3 Fin d'exercice et périodes comptables intermédiaires

La fin d'exercice de la société est le dernier samedi de décembre et ses périodes comptables intermédiaires se terminent le dernier samedi de mars, juin, septembre et décembre. Tous les trimestres de 2018 et 2019 ont une durée de 13 semaines.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018
Non audités - En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

2.4 Estimations comptables

Pour l'élaboration des états financiers intermédiaires, la direction doit porter un certain nombre de jugements, faire des estimations et poser certaines hypothèses concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, du résultat et des dépenses. Les résultats réels peuvent être différents des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ne correspondront que très rarement aux résultats estimés.

Les jugements, les estimations et les hypothèses appliqués aux états financiers intermédiaires, comprenant les sources principales d'incertitude relative aux estimations, étaient les mêmes que ceux posés pour les derniers états financiers consolidés vérifiés de l'exercice terminé le 29 décembre 2018.

3. COMPOSANTES SOUS-JACENTES DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|-------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Montants inclus dans les autres frais d'exploitation | | | | |
| Frais liés aux acquisitions | 359 | 622 | 747 | 1 180 |

4. BÉNÉFICE NET PAR ACTION

| | 13 semaines | | 26 semaines | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 | 29 juin 2019 | 30 juin 2018 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Vision New Look | 6 820 \$ | 4 003 \$ | 8 890 \$ | 6 230 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du bénéfice de base par action | 15 607 350 | 15 510 772 | 15 593 067 | 15 493 457 |
| Effet dilutif des options sur actions | 30 800 | 101 585 | 26 962 | 124 049 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par action | 15 638 150 | 15 612 357 | 15 620 029 | 15 617 506 |
| Bénéfice net par action | | | | |
| De base | 0,44 \$ | 0,26 \$ | 0,57 \$ | 0,40 \$ |
| Dilué | 0,44 \$ | 0,26 \$ | 0,57 \$ | 0,40 \$ |
| Options hors du cours pour l'achat d'actions de Vision New Look pour la période ^(a) | 106 000 | 76 000 | 106 000 | 76 000 |

- a) Les options hors du cours pour l'achat d'actions de Vision New Look au cours d'une période sont des options comportant un prix d'exercice plus élevé que le cours du marché de ces actions au cours de la même période. Ces actions ne sont pas comprises dans le calcul du bénéfice dilué par action.

5. AUTRES INVESTISSEMENTS

Le 8 mai 2019, le groupe a conclu une entente stratégique avec *Topology Eyewear*, le chef de file pour les lunettes sur mesure basé à San Francisco, moyennant un investissement de 4,1 millions \$ CAD (3,0 millions \$ US) en billet à ordre convertible portant intérêt à 3 % annuellement. Le billet à ordre est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018
Non audités - En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

6. DETTE À LONG TERME

| | 29 juin 2019 | 29 décembre 2018 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Facilité de crédit renouvelable, taux effectif entre 4,56 % et 5,45 % (5,19 % et 5,95 % au 29 décembre 2018) | 23 200 | 23 350 |
| Facilité de crédit à terme pour acquisitions, remboursable à l'échéance en octobre 2022, taux effectif entre 4,63 % et 5,45 % (5,19 % et 5,95 % au 29 décembre 2018) | 80 750 | 85 500 |
| Dettes subordonnées auprès d'une société de développement de capital, remboursable à l'échéance en février 2024, taux nominal de 5,5 % (6,75 % au 29 décembre 2018) ^(a) | 15 000 | 15 000 |
| Dettes subordonnées auprès d'une société de développement de capital, remboursable à l'échéance en octobre 2022, taux nominal de 5,5 % (5,5 % au 29 décembre 2018) ^(a) | 35 000 | 35 000 |
| Soldes de prix d'achat, à intérêts variant de 0% à 5 % avec remboursements prévus jusqu'en 2022 | 1 384 | 1 753 |
| Autres | 240 | 134 |
| Total de la dette | 155 574 | 160 737 |
| Frais différés liés à l'émission de dette ^(a) | (1 088) | (2 162) |
| | 154 486 | 158 575 |
| Versements exigibles à moins d'un an | 9 997 | 24 996 |
| | 144 489 | 133 579 |

a) Les frais de transactions concernant le crédit à terme pour acquisitions et la dette subordonnée constituent les frais différés présentés en date du 29 décembre 2018. À la suite de la transition vers IFRS 9, le solde des frais différés au 29 juin 2019 inclut seulement les frais de transaction reliés aux dettes subordonnées. Ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

7. DIVIDENDES DÉCLARÉS

Vision New Look a déclaré des dividendes de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A au cours des deuxièmes trimestres de 2019 et de 2018.

Les dividendes payés présentés aux flux de trésorerie sont nets des dividendes réinvestis en actions ordinaires de catégorie A de Vision New Look dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes. Les dividendes réinvestis en 2019 totalisent 1,1 million \$ (0,4 million \$ en 2018). Les montants de dividendes déclarés dans une période diffèrent de ceux payés dans cette période en raison d'écarts temporaires.

8. RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

8.1 Options en cours

La variation du nombre d'options en 2019 a été comme suit :

| | Nombre | Prix d'exercice pondéré \$ |
|------------------------|----------------|-------------------------------|
| Options en circulation | | |
| Au 29 décembre 2018 | 740 500 | 30,75 |
| Attribuées | 55 000 | 31,00 |
| Exercées | (40 000) | 21,88 |
| Au 29 juin 2019 | 755 500 | 31,23 |

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018
Non audités - En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action

Les options exercées en 2019 comprennent 20 000 options dont la valeur intrinsèque a été réglée par l'émission de 5 168 actions ordinaires de catégorie A conformément au mode d'exercice sans décaissement, ainsi que 20 000 options exercées pour le même nombre d'actions.

8.2 Options attribuées en 2019

La juste valeur des options attribuées est estimée selon un modèle de Black-Scholes d'après les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

| | 2019 |
|----------------------------|----------|
| Prix d'exercice | 31,00 \$ |
| Durée prévue (années) | 5,6 |
| Volatilité prévue | 27% |
| Taux d'intérêt sans risque | 1,86% |
| Dividendes annuels prévus | 0,60 \$ |

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2019 a été estimée à 6,77 \$ par option.

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée en référence aux données historiques des actions de la société sur une période représentant la durée de vie prévue des options attribuées.

9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

9.1 Dividendes

Le 8 août 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A aux actionnaires inscrits le 23 septembre 2019. Le dividende sera payable le 30 septembre 2019 et aucun passif n'a été enregistré à cet égard dans les états financiers du deuxième trimestre de 2019.

RAPPORT TRIMESTRIEL

DEUXIÈME TRIMESTRE
terminé le 29 juin 2019

NEWLOOK
lunetterie



Vogue Optical POLITIQUE DE 2^e PAIRE GRATUITE



greiche & scaff
professionnels de la vue



IRIS



RAPPORT TRIMESTRIEL

DEUXIÈME TRIMESTRE
terminé le 29 juin 2019



Groupe Vision New Look inc. Conseil d'administration

W. John Bennett

Président du conseil
Groupe Vision New Look inc.

Antoine Amiel

Président et Chef de la direction
Groupe Vision New Look inc.

Richard Cherney

Secrétaire
Groupe Vision New Look inc.
Associé
Davies Ward Phillips & Vineberg

Denyse Chicoyne

Administratrice
Groupe Vision New Look inc.

M. William Cleman

Consultant entreprise de gestion
Cleman Consulting Inc.

Paul S. Echenberg

Président et chef de la direction
Schroders and Associates
Canada Inc.

Pierre Matuszewski

Administrateur
Groupe Vision New Look inc.

C. Emmett Pearson

Administrateur
Groupe Vision New Look inc.

Groupe Vision New Look inc. Haute direction

Antoine Amiel

Président et Chef de la direction
Groupe Vision New Look inc.

Tania M. Clarke, CPA, CA, CPA (US)

Première vice-présidente
et chef de la direction financière
Groupe Vision New Look inc.

Jean-Michel Maltais

Premier vice-président
Omnicanal
Groupe Vision New Look inc.

NEWLOOK Lunetterie

Lunetterie New Look Haute direction

Antoine Amiel

Président
Lunetterie New Look

Vogue Optical

POLYTRIPLE
DE QUALITÉ
GRATUITE

Vogue Optical Group Inc. Haute direction

John MacLeod

Président du conseil
Vogue Optical Group Inc.

Juanita Leary

Présidente
Vogue Optical Group Inc.

Jamie Hearn

Vice-président exécutif
Vogue Optical Group Inc.



IRIS Le Groupe Visuel Haute direction

D^r Sylvain Boucher

Optométriste
Coprésident
IRIS Le Groupe Visuel

Éric Babin

Président
IRIS Le Groupe Visuel

greiche & scaff

professionnels de la vue

Greiche & Scaff Haute direction

Pierre Freiji

Président
Greiche & Scaff

Coordonnées

Siège social

1, Place Ville-Marie, bureau 3670
Montréal, (Québec), H3B 3P2
Tél : (514) 877-4119
Télec : (514) 876-3956
Site Internet : newlookvision.ca

Renseignements

Lise Melanson
Tél : (514) 877-4119
Télec : (514) 876-3956
Courriel : l.melanson@benvest.com

En date du 30 juillet 2019, Groupe Vision New Look avait 15 630 421 actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation. Groupe Vision New Look inc. est un chef de file dans les produits et services de l'optique au Canada exploitant un réseau de 380 magasins principalement sous les bannières Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff et Iris ainsi que des laboratoires à la fine pointe de la technologie.